[Text]

all siphoned off towards the very low prices for number three wheat.

Would the Minister be willing to indicate some help in that regard, in view of the extremely low prices for wheat, which people say are as slow in real dollars as the prices in the 1930s? I understand that in 1970 this was done for the durum wheat and was also done in 1971 for soft white wheat. I wonder if the Minister would be willing to give consideration to it in view of the desperate situation we are facing this year in the Prairies.

• 1545

This morning, Mr. Chairman, the people from the Farm Credit Corporation indicated the farm asset values in the country have fallen by 7% in the past year, from 1985 until the summer of 1986. It seems to me, with the farm asset value dropping by—

Mr. Mayer: How many percentage points did you say, Mr. Foster?

Mr. Foster: By 6.8%. If we say the farm asset values in Canada are around \$105 million or \$110 million, it represents a tremendous loss in farm asset values. It seems to me these are disproportionately shared by the west and by the cash crop areas. I just wonder if, in view of this plummeting—

Mr. Holtmann: Point of order, Mr. Chairman. I certainly do not want to discourage Mr. Foster from questioning the witness here, but are we not here to discuss Bill C-12?

Mr. Foster: Yes, Mr. Chairman.

Mr. Holtmann: I hardly see his discussion leading to the prairie grain advance payment. I can hardly see what he is getting at.

Mr. Foster: It seems to me, Mr. Chairman, that cash advances, grain prices and the whole opportunity for members to put questions to the Minister are rare enough. When we are opening on clause 1 of a bill like this, it is customary, as I understand it, to have a general discussion of the grain situation in the country. I know the hon. member on the opposite side is not concerned about this question. But clearly—

Mr. Holtmann: Mr. Chairman, we can have a general discussion. We could sit here for five hours having a general discussion. I came to sit on a committee to discuss this very particular bill. If he wants a general discussion, my goodness, go to some—

Mr. Foster: Mr. Chairman, as I understand the way this committee operates, the opposition members lead off. They have 10 minutes to put questions and then members from Her Majesty's back bench have an opportunity for 10 minutes. I do not see that if the hon, member wants to take up my time—I

[Translation]

surplus, c'est-à-dire tout ce qui dépasserait le prix initial, ne servent pas à faire remonter les prix très bas correspondant au blé de catégorie 3.

Le ministre serait-il prêt à offrir une certaine aide à ce niveau-là, vu que les prix sont extrêmement faibles? D'aucuns disent qu'en dollars réels, ils sont aujourd'hui aussi faibles qu'ils l'étaient dans les années 30. Si j'ai bien compris, des mesures de ce genre ont été prises en 1970 pour le blé durum et en 1971 pour le blé tendre blanc. Vu la situation désespérée que l'on connaîtra cette année dans les Prairies, le ministre serait-il prêt à envisager ce genre de chose?

Monsieur le président, ce matin, les représentants de la Société du crédit agricole ont déclaré que la valeur des avoirs agricoles a chuté de 7 p. 100 de 1985 à l'été 1986. Vu cette baisse de . . .

M. Mayer: De combien de points de pourcentage, monsieur Foster?

M. Foster: La baisse a été de 6,8 p. 100. Si les avoirs agricoles canadiens se chiffrent à 105 ou à 110 millions, cela correspond à une perte considérable. Et il me semble que ce sont surtout les agriculteurs de l'Ouest et les régions où l'on cultive des récoltes marchandes qui vont en souffrir. Vu cette chute...

M. Holtmann: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je ne voudrais aucunement décourager M. Foster d'interroger le témoin, mais ne sommmes-nous pas réunis ici pour discuter du projet de loi C-12?

M. Foster: Oui, monsieur le président.

M. Holtmann: Je ne vois pas en quoi la question qui vient d'être posée va contribuer à notre étude de la question des paiements anticipés pour le grain des Prairies. Je ne vois pas du tout à quoi il veut en venir.

M. Foster: Il me semble, monsieur le président, que les questions des paiements anticipés et des prix du grain sont liées, et ce n'est pas souvent que nous pouvons interroger le ministre. Lorsqu'un comité entreprend l'étude du premier article d'un projet de loi comme celui-ci, il me semble qu'il est tout à fait traditionnel que l'on ait une discussion d'ordre général, et dans ce cas-ci, la discussion porterait logiquement sur la situation du grain au Canada. Mais je sais que les députés d'en face ne s'intéressent guère à cette question. Quoi qu'il en soit, il ressort clairement . . .

M. Holtmann: Monsieur le président, nous pouvons très bien avoir une discussion d'ordre général. Nous pourrions rester ici pendant cinq heures et discuter de toutes sortes de choses. Moi, je suis venu ici pour discuter de ce projet de loi. Si le député veut une discussion générale, il n'a qu'à aller voir . . .

M. Foster: Monsieur le président, si j'ai bien compris la façon dont ce Comité doit fonctionner, ce sont les députés de l'opposition qui sont les premiers à intervenir. Ils disposent de 10 minutes pour poser leurs questions, après quoi les députés de l'arrière-ban peuvent intervenir pendant 10 minutes. Si le